
La langue basque dans l'enseignement

Jakes Sarraillet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/trema/935>

DOI : 10.4000/trema.935

ISSN : 2107-0997

Éditeur

Faculté d'Éducation de l'université de Montpellier

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2009

Pagination : 47 - 55

ISSN : 1167-315X

Référence électronique

Jakes Sarraillet, « La langue basque dans l'enseignement », *Tréma* [En ligne], 31 | 2009, mis en ligne le 01 septembre 2011, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/trema/935> ; DOI : 10.4000/trema.935

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Tréma

La langue basque dans l'enseignement

Jakes Sarrailet

1 Depuis l'adoption de la loi DEIXONNE en 1958, l'enseignement des langues régionales a beaucoup évolué autant au niveau de l'acceptation sociale de cet enseignement que de sa mise en œuvre et son développement. En Pays Basque, cet enseignement commence véritablement à prendre son essor à la fin des années 70 avec le développement en primaire d'un enseignement extensif, dit par itinérance, dans le secteur public. Un secteur privé associatif était né quelques années auparavant mais les débuts étaient difficiles et les clivages de la population sur l'enseignement du basque restaient importants entre les pour et les contre. Le pourcentage d'élèves concernés restait très bas.

- 2 Cependant peu à peu, au prix de fortes mobilisations et d'une grande « politisation » de la question, l'idée qu'apprendre la langue régionale à l'école pouvait être un plus faisait son chemin, bouleversant le sentiment, général jusqu'alors, qu'elle ne servait à rien ou pas grand - chose et qu'elle était plutôt un facteur de régression.
- 3 Comme l'a bien montré Eguzki URTEAGA dans son ouvrage *La politique linguistique au Pays Basque*, l'un des facteurs déterminants permettant la mise en place d'une politique linguistique en faveur d'une langue autre que le français, c'est bien celui de l'acceptation, de la reconnaissance par ses locuteurs de la légitimité et la validité de leur langue. Cela

L' ENSEIGNEMENT DE L'EUSKARA

- La langue basque est enseignée depuis 1954 en Pays Basque sud et 1969 en Pays Basque nord. Les **Ikastola** (système d'immersion dans lequel l'euskara est langue d'enseignement) ont été les pionniers en la matière, les filières bilingues publiques (1963) et privées (1980) étant apparues plus tardivement. En 2003-2004, 5900 enfants du primaire du Pays Basque nord (soit 22,3% des enfants scolarisés) bénéficient d'un enseignement immersif ou bilingue de la langue basque. Dans les écoles publiques et privées, il existe également un **enseignement facultatif du basque** (3 heures par semaine). Malgré ces moyens mis en œuvre, 72% des enfants du primaire restent en Pays Basque nord, sans aucun enseignement du basque. La tendance est presque similaire en Navarre (65,35% des 3-15 ans sont dans ce cas), mais inverse dans la Communauté Autonome Basque où le modèle d'enseignement sans euskara ne touche que 1% des 3-16 ans.
- Dans l'ensemble du Pays Basque, les **études basques universitaires** existent depuis les années 1980.
- De plus, grâce aux **structures d'apprentissage et d'alphabétisation** comme AEK, HARE, IRA, près de 32000 adultes apprennent aujourd'hui le basque sur l'ensemble du Pays Basque.

EUSKARAREN IRAKASKUNTZA

- Euskara 1954az geroztik irakasten da bago Euskal Herrian. 1969az geroztik ipar Euskal Herrian, **ikastolak** (murgiltze pedagogia erabiltzen duten eskolak) atzandorak izan dira ahoz heretaren irakastetxe publikoetako eta pribatuak gela olebidunak berantago agertu ditelarik (1983an sare publikoan, 1986an sare pribatuan). 2003/2004an, ipar Euskal Herrian murgiltze irakaskuntza eta irakaskuntza olebidunak lehen zikloko 5900 haur eskolatuaren %22,3) hunkitu dituzte. Bestalde, irakastetxe publiko eta pribatuetan **euskara ikasi nahiz ditelarik**, 3. urenez sistema egin dezazkete. Nahiz, ahalbide guzti hauek obratuak izan diren, ipar Euskal Herriko lehen zikloko haurren %72ak ez dute euskarako irakaskuntzarik. Naheraino, epeari bera dugu (3-15 urtekoen %65,35 kasu beraren dirio). Euskal Autonomia Erkidegoan aldiak euskara gabeko hezkuntza ereduak 3-16 urtekoen %1) balizik ez du hunkitzen.
- 1980az geroztik, Euskal Herri osoan euskal irakasketa imbertistatzen ari da. Bestalde, **AEK, HARE eta IKA** bezalako egiturei esker, 32.000 helduek euskara ikasten dute gaur egun Euskal Herri osoan.

suppose une rupture, souvent douloureuse, avec des attitudes et des représentations qui ont perduré pendant des décennies.

- 4 L'année 1982 sera sans doute celle qui restera dans les esprits comme l'année où l'aventure du bilinguisme a commencé avec l'ouverture de la première section bilingue à parité dans le public, à l'école maternelle de Sare. L'enseignement associatif, lui aussi se développait grâce à un public très militant et une plus grande conscience sociale que la langue était en déperdition importante, voire en danger de mort.
- 5 Les 27 années suivantes ont vu un fort développement de l'enseignement du basque, en particulier en sections bilingues dans les trois filières (public, privé associatif, privé confessionnel) et ont démontré que la demande sociale restait forte en matière d'enseignement et de maîtrise de la langue basque. Seul l'enseignement bilingue permet de former des locuteurs à l'horizon de la fin de la scolarité obligatoire.
- 6 Enfin, l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 mai 2005 officialise et précise les modalités de la mise en place de l'enseignement à parité horaire.

I. État de l'enseignement

- 7 Comme nous l'avons indiqué dans le texte introductif, l'enseignement scolaire de la langue basque est pris en charge par trois filières : l'enseignement public, l'enseignement privé associatif (*ikastola*), l'enseignement privé confessionnel. Il existe aussi une structure qui dispense des cours aux adultes (AEK, *Alfabetatze Euskalduntze Koordinakundea*).

*

- 8 a) L'enseignement public propose de la maternelle au lycée un enseignement extensif (en forte régression en primaire, car les enseignants recrutés sont prioritairement affectés en bilingue) à raison de 1 h 30 à 3 h.
- 9 Il propose aussi un enseignement bilingue à parité horaire de la maternelle au lycée. Cette parité est effective dans le primaire mais reste à mettre en place en collège et lycée. Actuellement seules l'histoire et la géographie sont enseignées en basque dans tous les collèges et lycées publics bilingues.
- 10 À la rentrée 2007, on comptait en primaire 5 148 élèves suivant un enseignement du basque (3 992 en bilingue et 1 156 en extensif) répartis dans 87 écoles bilingues (113 enseignants) et 45 écoles non bilingues (7 enseignants).
- 11 À la rentrée 2004, le nombre d'élèves bilingues était de 3 102 (soit augmentation de 28,6 %) avec 90 postes d'enseignants (63 écoles bilingues) et le nombre d'élèves en extensif était de 1 400 (65 écoles concernées) avec 10 postes d'enseignants itinérants (soit une baisse des effectifs élèves de 17,4 %).
- 12 Pour le secondaire à la rentrée 2008, on avait, en collège et lycée, 1469 élèves suivant un enseignement du basque (785 en bilingue et 684 en initiation) répartis dans 13 collèges et 4 lycées. Ces établissements peuvent offrir les deux modèles d'enseignement avec 29 professeurs certifiés dont 1 stagiaire.

*

- 13 b) L'enseignement privé confessionnel ne propose, en primaire que de l'enseignement bilingue et au secondaire les deux modèles, initiation et bilingue (27 écoles, 11 collèges et 6 lycées). Il est à noter que ces dernières années ont vu une évolution de cette parité vers plus d'enseignement en basque, en particulier en maternelle où de plus en plus d'écoles proposent une immersion plus ou moins complète en langue basque, afin de donner des bases plus solides aux apprentissages dans cette langue en situation de forte diglossie par rapport au français.
- 14 En secondaire, la quotité d'enseignements en basque est plus importante que dans le public avec de nombreuses matières enseignées dans cette langue.
- 15 À la rentrée 2007, on comptait en primaire 1 760 élèves suivant un enseignement bilingue (+16 % d'augmentation / 2004) avec 48 postes d'enseignants.
- 16 Pour le secondaire, à la rentrée 2008, on avait en collège et lycée, 1253 élèves suivant un enseignement du basque (584 en bilingue et 669 en initiation) avec 11 professeurs de basque dont 6 certifiés.

*

- 17 c) L'enseignement privé associatif ne pratique que l'immersion, c'est - à - dire que l'enseignement est totalement en basque jusqu'au CE1, avec introduction progressive du français pour atteindre les horaires normaux à partir du CM2. En collège et lycée, toutes les matières sont enseignées en basque, sauf le français et les langues, bien sûr.
- 18 À la rentrée 2007, on comptait en primaire 1625 élèves en immersion (+ 11,3 % d'augmentation / 2004) dans 19 écoles avec 97 postes d'enseignants. Pour le secondaire, à la rentrée 2008, on avait dans les trois collèges et l'unique lycée associatif 744 élèves et 9 enseignants de basque dont 7 certifiés.

*

- 19 Les effectifs totaux donnent une bonne image du poids important que représente l'enseignement du basque en termes d'élèves comme de postes d'enseignants.
- 20 Parcours initiation primaire : 1156 élèves
- 21 Parcours bilingue primaire : 7377 élèves (30 % des élèves scolarisés en Pays Basque)
- 22 Enseignants primaire : 265 postes
- 23 Parcours initiation secondaire : 1353 élèves
- 24 Parcours bilingue secondaire : 2113 élèves
- 25 Enseignants secondaire : 49 postes

*

- 26 L'encadrement est assuré dans le primaire par une IEN chargée, en plus de sa circonscription, de coordonner l'enseignement du basque, accompagnée d'un conseiller pédagogique et dans le secondaire par un Chargé de Mission Inspecteur Pédagogique Régional.

- 27 Le privé possède ses propres structures assurant la formation continue, gérées par la DDEC (Direction diocésaine de l'enseignement catholique) et Seaska (Fédération des ikastola).

II. Place des collectivités locales

- 28 Même si l'enseignement, notamment en matière de programmes, de validation pédagogique et d'examens, reste de la compétence quasi exclusive de l'État, ces dernières années les collectivités locales ont vu leur rôle augmenter dans le monde de l'éducation. Avec les lois de décentralisation, les collèges sont devenus de la compétence des départements, les lycées de celle des régions et les écoles de celle des communes, sans toutefois investir le terrain de l'enseignement à proprement parler.
- 29 Pourtant la loi d'orientation de l'école de 2005 prévoit qu'un enseignement des langues régionales peut être dispensé dans le cadre de conventions avec les collectivités territoriales concernées.
- 30 Dans le cas de l'enseignement du basque, la pratique a précédé, encore une fois, la loi car un groupement d'intérêt public (consécutivement à une longue phase de réflexions et de propositions dans le cadre d'un groupe de travail impulsé par l'état via le sous préfet de Bayonne) a été créé en novembre 2005 pour s'occuper entre autres de l'enseignement du basque. Ce GIP fut à l'époque proposé par M. SARKOZY, ministre de l'intérieur et porté sur les fonts baptismaux par M. DE VILLEPIN, premier ministre. Les postes d'enseignants restent financés par l'État, pourtant les collectivités territoriales sont impliquées, entre autres, au niveau du financement des productions pédagogiques aidées par l'office public.
- 31 Cet organisme appelé Office Public de la Langue Basque (OPLB) a eu pour mission d'élaborer et de proposer une politique linguistique en faveur de la langue basque. Cette proposition a été validée par le conseil d'administration qui est composé des représentants des financeurs : l'État (recteur), la région (président), le conseil général (président), le syndicat intercommunal de soutien à la culture basque (président), le conseil des élus du Pays basque (président). Chaque organisme représenté au conseil d'administration finance respectivement 30 % pour l'État, 30 % pour la région, 30 % pour le département, 8 % pour le SISCB, 2 % pour le conseil des élus.
- 32 L'office public est actuellement dirigé par un président (Max Brisson vice - président du conseil général des Pyrénées Atlantiques) et un directeur (Estebe EYHERABIDE). Six permanents y travaillent à plein temps.
- 33 Cette politique linguistique s'appuie sur les conclusions de la dernière enquête sociolinguistique concernant la langue basque, menée conjointement des deux côtés de la frontière en collaboration avec le gouvernement autonome basque et le gouvernement foral de Navarre. Cette enquête montre une situation très différenciée selon les territoires : une forte progression de la connaissance du basque dans la Communauté Autonome d'Euskadi, une légère augmentation en Navarre et une courbe qui continue de descendre sur les trois provinces du nord, en France. Le principal objectif fixé est celui de former des jeunes locuteurs, cette formation passant obligatoirement par l'enseignement scolaire, toutes filières confondues, notamment à cause de la baisse importante de la transmission familiale.

- 34 Il est à noter que l'Office Public est mandaté par le département des Pyrénées Atlantiques pour travailler à l'élaboration de la carte scolaire en liaison avec les services de l'Inspection Académique du département des Pyrénées Atlantiques.
- 35 Par ailleurs, pour renforcer la place de la langue basque dans la vie publique, l'Office Public recrute des techniciens de la langue mis à disposition des collectivités locales pour un travail de traduction et de développement de la langue.
- 36 Il est à souligner enfin que les municipalités et communautés de communes sont sollicitées par un organisme appelé *Euskal Konfederazioa* pour mettre en place des initiatives locales de soutien à la langue basque dans le cadre d'une campagne appelée « *Euskara Bai* » (« Oui à la langue basque »). Cette initiative assez récente regroupe une vingtaine de communes et la Communauté des communes de Soule, soit environ un tiers des communes du Pays Basque nord.

III. Didactique spécifique et cursus

- 37 L'enseignement scolaire du basque ne présente pas au niveau didactique d'originalité particulière avec cependant quelques options qui ne sont pas généralisées sur l'ensemble du territoire français. On notera le choix, dans le primaire, de fonctionnement avec un professeur / une langue. Ce choix s'appuie sur le double constat que la distanciation linguistique est telle qu'il faut absolument un référent pour chaque langue, auquel l'élève s'adressera, sans se poser de questions particulières dans l'une ou l'autre des deux langues, de manière spontanée, instinctive.
- 38 La réflexion didactique ne bénéficie malheureusement pas pour l'instant de groupe chargé spécifiquement de ce travail même si cela existe depuis longtemps au Pays basque sud où les moyens financiers consacrés au développement de l'enseignement scolaire du basque sont très importants, une volonté politique claire de développement existant depuis trente ans maintenant. Cette didactisation n'est cependant pas forcément adaptée aux réalités de la France.
- 39 La production pédagogique de matériel adapté aux programmes nationaux français est assurée essentiellement par le centre Pédagogique *Ikas*, employant six personnes et financé par l'Office public, de la même façon que le CRDP d'Aquitaine et une association de parents d'élèves qui a publié des traductions de manuels d'histoire géographie en collège. Le centre *Ikas* est aussi un centre de documentation et de prêt à destination des enseignants de basque des trois filières. Il est à signaler qu'actuellement un groupe d'enseignants du secondaire travaille sur l'élaboration d'un manuel de basque en cohérence avec le *Cadre européen des langues* sous la direction du chargé de mission d'IPR en basque.
- 40 Les cursus suivis par les futurs enseignants de basque du primaire comme du secondaire sont institutionnalisés depuis 1993 pour les enseignants du secondaire avec la création du CAPES de basque et 2003 avec la mise en place du CRPE spécial langue régionale qui met au concours des postes spécialement destinés à l'enseignement bilingue avec une formation spécifique. Jusqu'à la mise en place de ces concours, l'institution fonctionnait sur la base du volontariat d'enseignants titulaires recrutés localement d'abord puis « rapatriés » d'autres académies lorsque l'enseignement bilingue s'est développé de façon importante mais ce vivier n'étant pas inépuisable, il a fallu absolument imaginer un moyen spécifique de recrutement, ce qui fut fait avec le CRPE spécial langue régionale,

dont les épreuves sont identiques à celles du concours normal avec des épreuves supplémentaires en langue basque autant à l'écrit qu'à l'oral, dotées de coefficients significatifs.

- 41 L'évolution fut identique pour le secondaire avec dans un premier temps des cours assurés par des certifiés bascophones d'autres disciplines jusqu'à la création du Capes de basque.
- 42 La formation universitaire des futurs enseignants de basque jusqu'aux masters est assurée par l'UPPA (université de Pau et des pays de l'Adour) sur le site de Pau et surtout celui de Bayonne et celle plus spécifique des PE par l'antenne de Pau de l'IUFM d'Aquitaine.

IV. Données socio linguistiques (normes, prise en compte des variations dialectales, évolutions ...)

- 43 La population de plus de 16 ans s'élève à 230 000 personnes dont 31 % sont bilingues, soit environ 70 000 bascophones, mais à des degrés divers de connaissance de la langue basque. L'ensemble des données sociolinguistiques sont disponibles dans la dernière enquête dont nous avons parlé plus haut et sans rentrer dans les détails, nous soulignerons deux points en particulier, la difficulté de la transmission et la demande sociale.
- 44 Comme pour l'ensemble des langues régionales de France en situation de diglossie par rapport au français, la transmission familiale est de plus en plus défaillante, depuis une trentaine d'années dans le cas du basque. La moindre difficulté (un des parents non bascophone par exemple) a souvent été la raison de la non transmission et cette tendance ne peut pour l'instant que s'accroître, les cas de couples avec les deux parents bascophones étant forcément en diminution. Il ne faut pas oublier non plus la répression dont a été victime la langue basque à l'école et qui a très fortement marqué les esprits (interdiction de parler en basque sous peine de punition, jusque dans les années 60). On entend souvent des grands - parents dire : « À nous, on nous interdisait de parler en basque, on nous disait que ça ne servait à rien etc. et maintenant il faut mettre les enfants en section bilingue ! »
- 45 Cependant, malgré ces difficultés, la demande sociale est forte et c'est d'ailleurs à notre sens, la raison du succès de cet enseignement, en particulier bilingue. En effet, avant que l'institution ne mette en place, n'organise, ne légifère, des particuliers, réunis en associations de parents d'élèves du public comme du privé ont pris des initiatives, lancé des expériences que l'État a fini par prendre en compte. Aujourd'hui, 60 % des familles sondées désirent que leurs enfants apprennent le basque, y compris dans la zone de la côte où vivent de nombreuses personnes installées récemment au Pays basque.
- 46 En ce qui concerne la norme linguistique, rappelons d'abord que le Pays Basque nord parle une langue fortement dialectalisée. Heureusement, l'Académie de la langue basque (*Euskaltzaindia*) fondée en 1919 par des Basques des sept provinces a normalisé la graphie qu'aujourd'hui plus personne ne remet en cause. Dans les années 60, cette même académie s'est attachée à mettre en place une langue dite « unifiée » (*Euskara Batua*) en particulier au niveau du verbe - en dehors des verbes forts qui sont peu nombreux et qui n'utilisent pas d'auxiliaire, les verbes périphrastiques, eux, utilisent un auxiliaire et comme la langue est très agglutinante, on peut trouver dans cet auxiliaire le sujet bien

sûr, mais aussi l'objet, son nombre, le COI et même l'indication du sexe de la personne à qui on s'adresse. Bref, cela peut être fort compliqué d'autant plus que la dialectalisation passe par là. L'académie a donc proposé un verbe unifié qui est devenu la norme dans les média et qui s'impose dans l'enseignement. Seule la région la plus orientale, où le dialecte conserve des formes archaïques et une prononciation influencée par le gascon voisin, dispense un enseignement en dialecte jusqu'au collège ou au lycée selon les filières. Il faut cependant souligner que l'intercompréhension reste toujours possible et que les plus jeunes générations n'ont en général pas ce problème.

- 47 La langue basque parlée par un quart de la population du territoire nord reste relativement vivace et en Pays basque intérieur, on l'entend tous les jours sur les marchés, dans les commerces ou sur les places de village, beaucoup moins sur la côte où réside une population plus cosmopolite. Cependant, elle est présente dans les radios, la télévision, les fêtes et de nombreux évènements associatifs, culturels ou politiques qui jalonnent l'année ainsi que, par exemple, sur les bords de route où la signalétique bilingue est devenue la règle en quelques années.
- 48 Le renouveau actuel du *bertsularisme* ou improvisation chantée est, à notre sens, révélateur du retournement de situation qui se produit depuis quelques années et qui touche l'ensemble du Pays Basque, nord comme sud. Cela a été justement souligné par Denis Laborde dans son ouvrage « *Les improvisations chantées du bertsulari basque* ». Ces joutes oratoires chantées ne sont plus comme dans les années 70 l'apanage des « vieux » locuteurs, mais sont effectivement produites par de jeunes improvisateurs. Or cet exercice intellectuel extrêmement difficile requiert une très grande maîtrise de la langue de la part des chanteurs mais aussi, bien entendu, de la part du public de plus en plus nombreux. Il suffit de voir le succès du championnat du Pays Basque dont la finale réunit à Bilbao plus de quinze mille spectateurs en 2005. La prochaine aura lieu en décembre 2009.

V. Avenir de l'enseignement des langues régionales

- 49 L'unification linguistique de la France étant réalisée dans l'ensemble des régions et la prise de conscience de la valeur (intrinsèque ou communicative) des langues dites régionales prenant de l'importance, on peut imaginer que le développement de ces dernières devrait se poursuivre dans les années qui viennent.
- 50 La situation de ces langues est très variable selon les régions mais dans le cas du Pays Basque, le fait que la langue basque soit langue officielle dans les régions frontalières de la Communauté Autonome Basque (E.A.E.) et une partie de la Communauté Forale de Navarre (N.F.E.) est sans conteste un élément déterminant. Ces deux régions espagnoles sont des poids lourds économiques et culturels et avec l'ouverture des frontières les échanges sont de plus en plus nombreux entre le nord et le sud. C'est d'ailleurs dans les zones les plus faciles de franchissement que l'enseignement du basque est le plus développé. Par exemple à la rentrée 2009 dans la ville frontalière d'Hendaye, toutes les écoles primaires et tous les collèges offriront un enseignement bilingue.
- 51 La création de l'Office Public est sans aucun doute un des autres éléments - clés du développement de l'enseignement du basque. Cet organisme public chargé spécifiquement de promouvoir et développer l'enseignement et l'usage de la langue basque peut continuer à monter en puissance.

- 52 La classe politique locale a pris conscience de l'importance d'aider la langue basque à vivre sur son territoire et le discours des années 70 / 80 visant à dire que le basque était lié à une revendication autonome voire indépendantiste a complètement disparu.
- 53 Reste l'aspect financier. Les temps sont durs mais nous pensons qu'un retour en arrière est maintenant impossible. On peut imaginer aussi que l'État cherchera à se désengager de plus en plus du financement de l'enseignement des langues régionales et il faudra alors que les collectivités locales le prennent en charge.

BIBLIOGRAPHIE

- BACHOC, Erramun (2009). Le portail de la culture basque : euskara et socio - linguistique, Institut Culturel Basque (eke.org).
- BERCHETTE, Julie (2005). Culture basque et espaces publics, mémoire de maîtrise, Université M. de Montaigne, Bordeaux III.
- CASSAGNAU, Olivier (2007). Les politiques de soutien à la langue basque dans un contexte européen : état des lieux en 2007, Revue Dialogues européens, n°7.
- CONSEIL DES ÉLUS DU PAYS BASQUE (2001). Les indicateurs de la demande sociale.
- CONSEIL DES ÉLUS DU PAYS BASQUE (1996). Schéma d'aménagement et de développement du Pays Basque.
- EUSKALTZAINDIAREN OROITIDAZKIA (2003). Euskaltzaindia. Académie basque.
- EUSKO JAURLARITZAREN ARGITALPEN ZERBITZU NAGUSIA (SERVICE CENTRAL D'ÉDITION DU GOUVERNEMENT BASQUE. (2006). 4e Soziolinguistikoa. (4e enquête sociolinguistique).
- LABORDE, Denis (2005) La Mémoire et l'Instant. Les improvisations chantées du bertsulari basque, Bayonne, Elkar.
- OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE (2005). L'offre d'enseignement du basque et en basque, volet 1 de la programmation pluriannuelle.
- ROTAETXE, Koldo (1985). Situation sociale de la langue basque in Symposium International. Mont - Saint - Aignan (20 - 23 septembre 1984). Cahiers de Linguistique Sociale, n°7.
- URTEAGA, Eguzki (2003). Euskara berpizteko politika Ipar Euskal Herrian (Politique de revitalisation de la langue basque en Pays basque nord), Revue Lapurdum, n°8.
- URTEAGA, Eguzki (2004). La politique linguistique en Pays Basque. Editions L'Harmattan.
- XAMAR. (2006). Euskara jendea (Le peuple la langue basque). Pampelune, Pamiela.

RÉSUMÉS

Le déclin de la langue basque s'accélérait à partir des années 70, un enseignement associatif bilingue se met en place ; l'Éducation Nationale suit dix ans plus tard. L'enseignement bilingue se

développe d'autant plus vite que la demande sociale est importante et que la classe politique a dédramatisé la question de la langue basque. Actuellement, il se répartit en trois secteurs : public, privé confessionnel et privé associatif. Ces dernières années, a été créé un Office Public de la Langue qui a défini une politique linguistique en faveur de la langue basque, fait unique en France. Parallèlement, l'Académie de la langue basque a normalisé l'orthographe et proposé une langue « unifiée ». Mais l'État se désengage peu à peu de l'enseignement des langues régionales.

Because Basque language declined more and more in the seventies, a bilingual associative teaching was created. Ten years later State Education followed. Bilingual teaching grew faster and faster thanks to an important social demand and because the political community became less dramatic about the issue of Basque language. Nowadays, Basque is taught in state schools, in private confessional schools and in private associative schools. Lately a Public Office of Basque Language has been created. It defines a linguistic policy in favour of Basque language, which is unique in France. At the same time, The Academy of Basque language has normalized the spelling and has proposed a « unified » language. But the State gradually withdraws the teaching of regional languages.

INDEX

Mots-clés : bilinguisme, office public de la langue basque, politique linguistique

Keywords : bilingualism, linguistic policy, public office of basque language

AUTEUR

JAKES SARRAILLET

Chargé de mission IPR en basque